

NOUVELLES

CSN

Numéro 339

28 février
1992



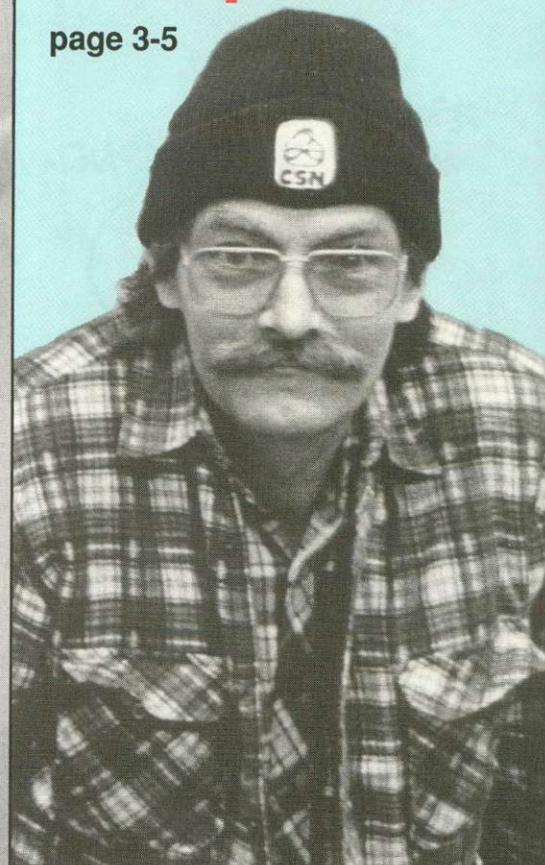
**Imposition
des conventions
collectives**

**Quand l'État
ouvre le
chemin...**

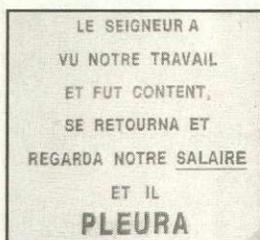
page 9-13

**... et que
les entreprises
l'empruntent**

page 3-5



3



Quand l'employeur décrète...

Chez Hymac de Laval, où l'on fabrique des machines pour la production de la pâte à papier, l'employeur a préféré l'affrontement à la négociation et il a décrété une série de reculs avant d'opter pour le lock-out. Parmi ces derniers figure une demande bien particulière, qui ne peut fleurir que dans des méninges particulièrement tordues.

6



Un projet féministe de société

Après s'être frottée aux conflits de juridiction des gouvernements fédéral et québécois devant lesquels elle intervient depuis toujours en faveur des droits des femmes, la Fédération des femmes du Québec est devenue souverainiste. Cette option a fait apparaître chez les membres le désir d'élargir le débat à un projet féministe de société. La FFQ a donc organisé un vaste forum sur le sujet, qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai.

8



L'enthousiasme a gagné les régions

La tournée de l'exécutif de la CSN sur la fiscalité a atteint ses objectifs. Les régions ont repris en charge le discours de la CSN sur la fiscalité et la demande d'un débat public. Reste maintenant à préparer la deuxième partie de la campagne, celle où la CSN et tous ses organismes proposeront leurs solutions.

9



Pour le droit à la négociation

Plus que jamais maintenant, l'État québécois est devenu, en matière de relations de travail, l'exemple à ne pas imiter. Non content de s'être illustré par des décrets en série et des lois iniques, voilà qu'il renie maintenant sa propre signature. Une attitude qui remet en cause, au-delà de gains syndicaux durement acquis, le droit même de négocier et, par là, le fonctionnement démocratique de notre société.

14



Fermeture: motif invoqué, rationalisation

Le 20 février, le directeur général de Béatrice, une entreprise de Ville Saint-Laurent qui fabrique des fromages et des yogourts, annonçait aux travailleurs la fin de ses activités pour cause de rationalisation. Ceux-ci en gardent un goût amer: depuis l'arrivée d'une nouvelle administration, en 1989, ils ont assisté, impuissants, à la dégradation de la qualité des produits et à celle de leurs relations de travail.

PÉNURIE DE MORUE À TERRE-NEUVE...



Coordination
Henri Jalbert
(514-598-2160)

Rédaction
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur
Michel Tremblay

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page électronique
Jean Gladu
Henri Jalbert
Sophie Marcoux

Photographes
Alain Chagnon
Hélène Rochon

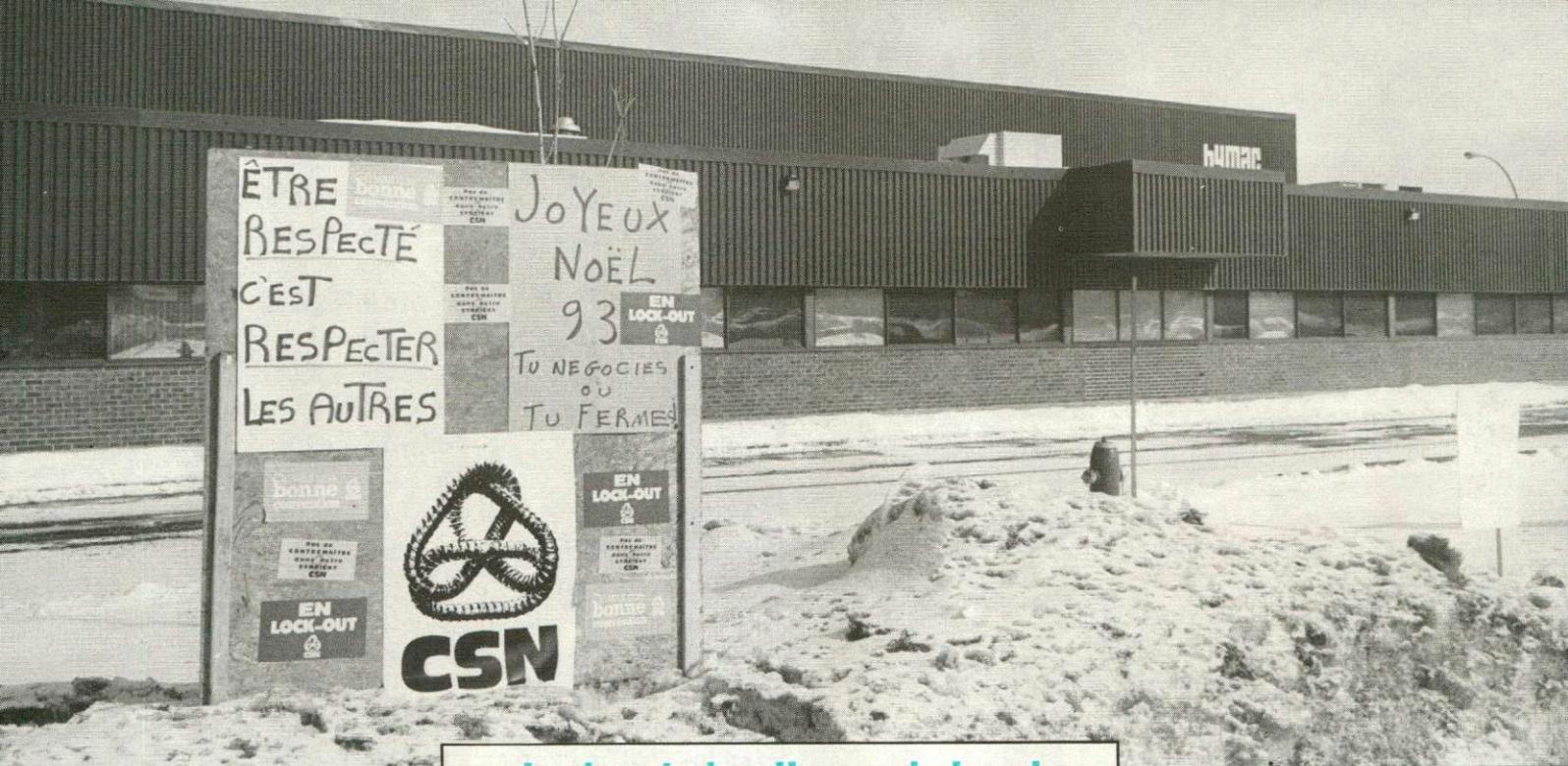
Caricaturiste
Garnotte

Impression
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution
L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Rédaction: 514-598-2160 Distribution: 514-598-2233
Numéro central: 598-2121

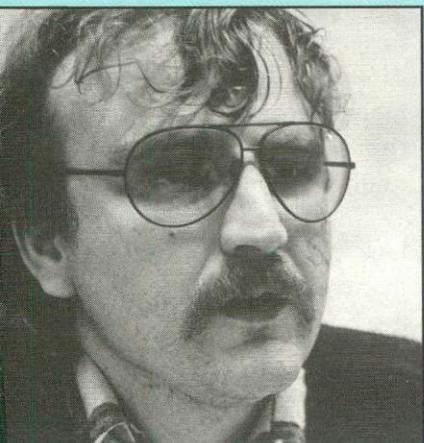


Lock-out chez Hymac de Laval

Quand l'employeur décrète...

Par Henri Jalbert

«Quand les gars sont arrivés à l'usine le matin du 29 janvier, les portes étaient fermées», glisse tout de go Daniel Leblanc, le président du syndicat des travailleurs de Hymac à Laval, qui compte quelque 280 membres, dont 126 étaient alors au travail.



Daniel Leblanc

Un cas parmi d'autres! Nombreux sont en effet les syndicats qui doivent faire face, par les temps qui courent, à des charges patronales sans précédent.

L'art du décret patronal fleurit de plus en plus dans le secteur privé. Plusieurs employeurs tentent ainsi de récupérer d'une main ce qui avait été négocié de l'autre.

Hymac, une compagnie qui fabrique des machines pour la production de la pâte à papier, c'est l'exemple concret d'un employeur qui, plutôt que de négocier de bonne foi, choisit la voie de l'affrontement, en cherchant à imposer de nouvelles conditions de travail.

Trop, c'est trop

D'abord, les charges patronales concernant les salaires: l'employeur réclame un gel pour une période de trois ans, puis la baisse des heures de travail de 40 à 37,5 heures sans compensation.

En plus, l'employeur demande aussi des modifications à la baisse des

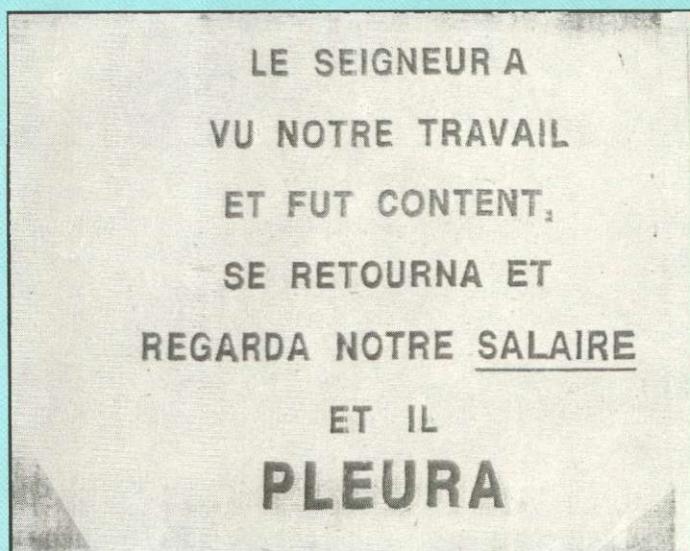
clauses concernant les congés fériés, le régime d'assurances, etc.

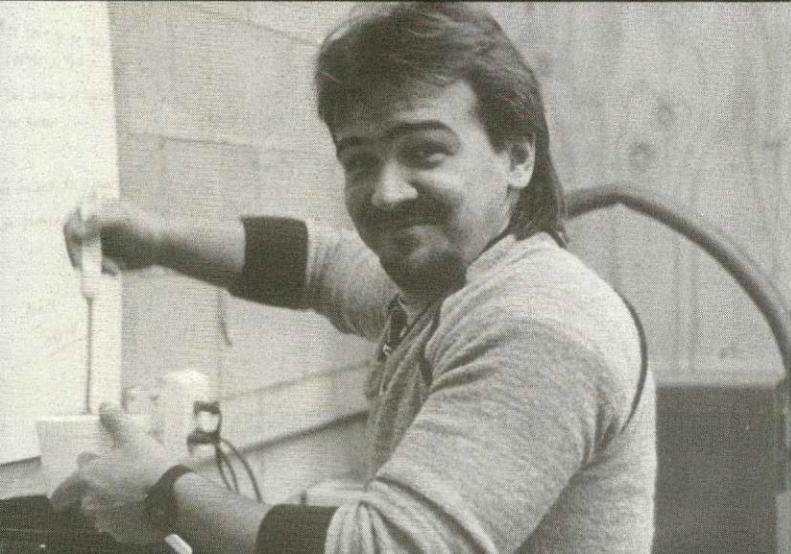
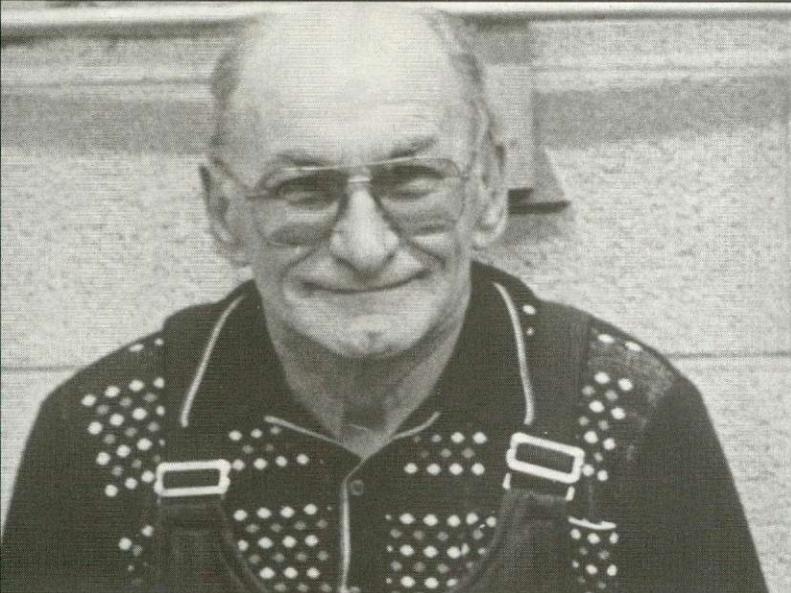
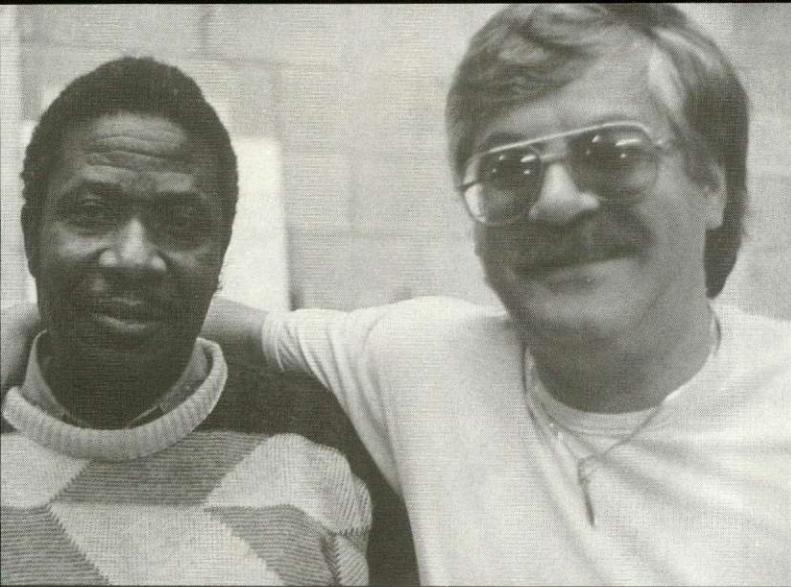
Et ce n'est pas assez. Mais non! Il y a quelques turpitudes — que les employés qualifient bien gentiment de perles dans leur journal syndical —, et qui sortent de méninges un peu tordues.

Comme *cerise sur le sundae*, la compagnie voudrait avoir le pouvoir de

retourner ses contremaîtres dans l'unité d'accréditation, au détriment des travailleurs déjà en place, en réclamant pour eux le droit de *bumper* les travailleurs syndiqués, lors de mises à pied.

Par ailleurs, dans ses demandes initiales, les employés qui avaient 29 ans d'ancienneté — oui, 29 ans d'ancienneté —, et qui avaient droit à une sixième





semaine de vacances, se la faisaient enlever. L'employeur a finalement retiré cette demande particulièrement gênante.

Le drôle de bonus

Par ailleurs, pour remplacer les jours de maladie payés, l'employeur a concocté une demande bien particulière, qu'il a laissée tomber le 21 février, et qui démontre assez bien le climat tendu qu'il tente d'établir dans cette négociation.

C'est ainsi que chaque employé qui s'absentait moins de 37,5 heures dans une année aurait reçu un bonus de \$500. De plus, si la moyenne du temps d'absence dans l'usine avait été inférieure à 75 heures, tous les employés auraient alors reçu un autre bonus de \$500. Sauf que pour les fins de calcul, les absences incluaient les maladies, les accidents et toute absence sans solde.

Ce qui veut dire que les travailleurs auraient passé une partie de leur temps à se surveiller pour que le plafond de 75 heures ne saute pas, encourageant ainsi les gens à camoufler les accidents de travail, à travailler malades, à ne pas prendre de congés sans solde, et à faire des pressions sur les officiers syndicaux qui auraient été en activité syndicale sans solde. De quoi créer un drôle de climat de travail, et des relations constamment tendues entre les travailleurs.

Finalement, le lock-out

Il y a eu une quinzaine de rencontres de négociation depuis le mois d'octobre dernier, rencontres au cours desquelles les représentants de l'employeur

n'ont jamais bougé de leurs demandes.

Le 9 décembre, la compagnie se commet dans une lettre où elle déclare que si les négociations ne débloquent pas avant le 15 décembre, elle imposera une partie de la convention collective, ce qu'elle fit d'ailleurs dans les faits, souhaitant une joyeuse période des fêtes à ses travailleurs en leur enlevant unilatéralement une journée de travail traditionnellement payée et en leur imposant cinq journées de travail non payées.

«La compagnie voulait nous faire sortir en grève en nous poussant à bout», mentionne Daniel Leblanc. N'ayant pas réussi, elle s'est donc reprise par un lock-out.

Difficultés dans l'industrie

«En période de crise, ne pas travailler, c'est se retrouver dans une situation particulièrement difficile. Un lock-out comme celui qui nous est imposé augmente de façon importante les contraintes économiques auxquelles nous devons faire face. Mais le pire, c'est de se faire traiter comme si nous étions des moins que rien. Pourtant, à cause des difficultés économiques actuelles, les travailleurs sont prêts à faire leur part et ils l'ont démontré. Il y a cependant des limites», précise Daniel Leblanc.

Des partenaires

Avant la rupture des négociations, les négociateurs syndicaux ont proposé diverses mesures pour augmenter la productivité ainsi que pour mettre sur pied des programmes de qualité totale.

«Nous voulons être des partenaires, mais la compagnie ne nous a pas encore fait sentir qu'elle était intéressée à nous écouter.» Pourtant, il le faudra bien un jour, surtout qu'avant le coup de force patronal, l'entente avait toujours été bonne de façon générale dans cette compagnie qui existe depuis le début du siècle — elle était auparavant établie sous le pont Jacques-Cartier — et qui est syndiquée depuis près de vingt ans.

Le syndicat a demandé la présence d'un conciliateur dès l'annonce du lock-out, et ce sera peut-être l'occasion pour l'employeur de revenir à la raison. Des premières rencontres de conciliation n'ont cependant pas encore donné de résultats convaincants.

Hymac vendu!

Dernier élément de ce dossier: la finalisation de la vente d'Hymac au géant industriel norvégien Kvaerner. «C'est peut-être là un point favorable pour la survie de l'usine, mais pas nécessairement une garantie», de mentionner le

président du syndicat.

Cette transaction pourrait amener du sang neuf à la direction et, peut-être, l'acceptation d'une meilleure implication du syndicat dans la gestion de l'entreprise. Comme le

mentionne Daniel Leblanc: «Nous aussi, nous la faisons vivre, cette usine».

L'achat d'Hymac par Kvaerner pourrait donner au géant norvégien une ouverture sur le marché américain, et en contrepar-

tie, permettre à Hymac de vendre sa production sur le marché européen.

Pour agir ensemble

Les dernières semaines ont été le théâtre d'une offensive patronale dans tous les secteurs d'activité pour que les travailleuses et les travailleurs acceptent de faire une croix sur des gains déjà convenus.

«Le gouvernement et les entreprises ne nous demandent pas de réduire nos revendications, commente la vice-présidente Claudette Carbonneau. Ce ne sont pas des demandes syndicales qui sont remises en question parce qu'elles seraient exagérées. Non. C'est sur ce qui a été signé il y a un, deux ou trois ans que les employeurs veulent revenir, à commencer par le gouvernement qui, comme d'habitude, ouvre les portes aux autres.»

Appelée, par son rôle au Comité exécutif, à assurer la coordination des négociations aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, Claudette Carbonneau a pu prendre conscience de cette offensive patronale concertée. La CSN dispose d'ailleurs d'un lieu de discussion pour mieux assurer que les problèmes de tous les secteurs soient partagés. Il s'agit du Comité de coordination générale des négociations (CCGN), qui réunit les représentants des fédérations, responsables, selon nos structures, de la conduite des négociations.

«Nous nous réunissons le 3 mars pour faire le tour de la question, signale la vice-présidente à *Nouvelles CSN*. Il y a des analyses à faire, des pistes à explorer. Une chose est certaine: il n'est dans l'intérêt de personne de laisser aller les choses et de faire face à la réalité en rangs dispersés.»



La Fédération des femmes du Québec:

Un projet féministe de société

par Lucie Laurin

C'est en 1966, dans la foulée du 25^e anniversaire de l'obtention du droit de vote par les femmes québécoises, qu'est née la FFQ. Comme plusieurs groupes apparus dans l'effervescence sociale qui marqua cette décennie, la nouvelle fédération avait pour objectif de défendre et promouvoir des droits, en l'occurrence ceux des femmes. Au nombre de ses fondatrices: Thérèse Casgrain et Simonne Monet-Chartrand.

La FFQ s'inspirait de la Fédération nationale Saint-Jean Baptiste, une organisation féministe née en 1907 où militaient Idola Saint-Jean et Marie Gérin-Lajoie, ainsi que Thérèse Casgrain, qui en reproduisit les structures et les objectifs au sein de la nouvelle organisation. Tout comme son ancêtre, la FFQ de 1966 ne comptait dans ses rangs que des associations. Peu après, désireuse de rejoindre les femmes n'appartenant pas à une association, elle ouvrait ses portes aux membres individuelles.

Tout au long de son existence, la fédération a pu compter sur l'expertise de spécialistes en différentes matières, qui ont

«S'occuper des droits des femmes, c'est passionnant, mais ça demande du temps! Le temps, c'est quelque chose qu'on ne peut pas compter. Après tout, on n'est pas des femmes seulement de 9 à 5!», déclare Germaine Vaillancourt, payée à demi-temps mais présidente à temps plein de la Fédération des femmes du Québec (FFQ).

nourri la réflexion de ses membres et fourni les données sur lesquelles appuyer ses positions. Elle a maintes fois défendu des mémoires à Ottawa ou à Québec, sur les innombrables sujets susceptibles de toucher les conditions de vie des femmes (rentes, fiscalité, pornographie, divorce, formation professionnelle, droits et libertés, etc). Dès 1974, la FFQ optait pour le libre choix en matière d'avortement; elle était alors présidée par Ghislaine Patry-Buisson, actuellement vice-présidente de la FPPSCQ-CSN.

Aujourd'hui, avec ses 115 associations membres issues de toutes les sphères d'action (maisons d'hébergement, comités syndicaux de condition féminine, centres de santé, Y des femmes, comités de femmes immigrantes, etc), auxquelles il faut ajouter environ 500 membres individuelles réparties au sein de quatre conseils régionaux ou directement affiliées, la FFQ est la plus

grande organisation de femmes au Québec.

Les femmes et la constitution

Au cours des années, en défendant ses différents mémoires, la fédération s'est, à plusieurs reprises, heurtée à des conflits de juridiction entre les deux niveaux de gouvernement. Aussi suivit-elle avec un vif intérêt les débats sur la question constitutionnelle, dans l'espoir de voir s'édifier un pays plus égalitaire. Elle fut la seule organisation de femmes, avec le Conseil québécois du statut de la femme, à participer aux discussions entourant l'accord du lac Meech. Plus tard, elle fit pression afin d'obtenir un siège à la Commission Bélanger-Campeau; tentatives qui demeurèrent vaines, la commission refusant de reconnaître une voix spécifique aux femmes. La FFQ y déposa néanmoins un mémoire.

Peu après, en décembre 1990, le conseil d'admini-

nistration de la FFQ optait en faveur de la souveraineté du Québec. Une position entérinée ensuite à 85% par une assemblée générale spéciale. Une position qui n'est pas née spontanément, d'expliquer la présidente. «Nous avons essuyé plusieurs échecs face au gouvernement fédéral; le dossier de la formation professionnelle est l'exemple le plus récent de ses manigances en vue de s'approprier des pouvoirs provinciaux. Quand nous allons à Ottawa défendre un mémoire, nous sentons nettement le fossé: c'est vraiment le Canada d'un côté et le Québec de l'autre.»

La crainte anglophone

Un fossé qui se fait également sentir lorsque la FFQ est en présence de groupes de femmes des provinces anglophones: «Les femmes anglophones de l'Ouest du Canada ont toujours manifesté des craintes par rapport à un Québec souverain. Elles disaient que les Québécoises risquaient d'être lésées par le transfert des pouvoirs. Un gouvernement québécois indépen-

dant n'allait-il pas retourner les femmes à la maison?»

La Fédération des femmes du Québec était autrefois membre du Comité national d'action (CNA), un regroupement pancanadien d'organisations de femmes, au sein duquel elle se trouvait constamment mise en minorité, n'ayant droit qu'à une déléguée. Elle s'est retirée du CNA en 1989 — l'année du lac Meech. Revenant sur ses positions et déplorant l'absence de la FFQ, le CNA a récemment fait des approches. «Est-ce à cause du peu de contenu des mots "société distincte" ?», se demande Germaine Vaillancourt.

Un Québec féminin pluriel

La position de la FFQ sur la souveraineté, discutée lors d'un colloque

intitulé *L'avenir des femmes dans un Québec en devenir*, tenu les 3 et 4 mai 1991, fut le coup d'envoi d'un projet qui, depuis, n'a cessé de grandir: celui de penser et préparer une société féministe. «C'est bien à tort que des gens craignent ce mot, reprend la présidente de la FFQ. Un projet féministe de société, c'est, finalement, un projet humaniste qui tient compte de la qualité de vie des femmes, des hommes, des enfants, des personnes âgées, contrairement à la société actuelle, bâtie sur l'économie.»

Lors du colloque, il fut proposé que la fédération organise un large forum sur un projet féministe de société. Ce forum aura lieu

les 29, 30 et 31 mai 1992 sous le thème *Un Québec féminin pluriel*, c'est-à-dire un Québec dans lequel auraient place les femmes de toutes tendances, de toutes conditions, de toutes couleurs, de tous âges. «C'est une belle coalition, formée d'une grande variété de groupes, qui participera à ce forum, de déclarer Germaine Vaillancourt: l'AFEAS, les centrales syndicales, les Cercles de fermières, l'AQDR, des associations de femmes d'affaires, de femmes immigrantes, juives, jeunes, autochtones, etc.»

La FFQ se propose de mettre à la disposition des femmes, au cours du forum, des moyens leur

permettant de faire un choix éclairé sur la société à bâtir, de savoir ce qui relève présentement d'Ottawa et de Québec, de saisir la dimension politique de leurs revendications et de quelles marges de manoeuvre elles disposeraient dans un Québec souverain. Sinon, elles en resteront aux voeux pieux, de commenter la présidente.

C'est avec cette approche que les participantes parleront de violence, de pauvreté, de culture, de travail, de programmes sociaux. Et Germaine Vaillancourt de conclure: «Nous devons penser autrement le développement économique, en misant sur l'éducation et la santé. C'est le seul moyen de se donner un pays riche et productif, à tous points de vue.»



Photo: Alain Chagnon

L'enthousiasme a gagné les régions

C'est dans la satisfaction générale qu'a pris fin, le 26 février dans les Laurentides, la tournée de l'exécutif de la CSN sur la fiscalité. «En décidant de cette tournée, le conseil confédéral souhaitait voir la question de la fiscalité reprise en charge par les régions. On peut dire qu'elles s'en sont acquittées, et avec un enthousiasme qui dépasse les espérances», commente Pierre Paquette, secrétaire général de la confédération.

par Lucie Laurin

L'exécutif a visité 12 régions. «Dans chacune, le conseil central avait mobilisé ses membres, invité des intervenants socio-économiques et convoqué les médias, de sorte que notre message a très bien circulé», ajoute-t-il.

Ce message allait à contre-courant du discours économique habituellement véhiculé. Il est faux de dire que les gouvernements n'ont d'autre choix que les coupures dans les programmes sociaux pour conjurer le déficit, disaient les visiteuses et visiteurs. Il existe des solutions: l'État peut se donner les moyens de conserver et même développer les acquis sociaux, à condition d'opter pour une fiscalité équitable et d'en finir avec un système qui permet aux plus gros de s'échapper en faisant assumer tout le fardeau par 40 à 50% de la population.

«Notre discours a été bien reçu, de déclarer Pierre Paquette. Nous nous attendions à plus difficile. Après tout, réhabiliter la fiscalité, ça n'est pas le sujet le plus populaire! Mais, finalement, tout le monde se sent touché, parce que tout le monde paie de l'impôt.»

Reconnaître qu'il est nécessaire de payer de l'impôt pour maintenir et développer des outils collectifs, et découvrir que la situation actuelle est due à une fiscalité inéquitable conjuguée à une mauvaise utilisation des fonds publics, autant de constats que les participants ont trouvé stimulants et qui les ont convaincus de la nécessité d'exiger un débat public sur la fiscalité.

La couleur régionale

Même si le message de l'exécutif de la CSN était partout le même, la rencontre avait, à chaque fois, une couleur différente, celle du caractère économique de la région. «Dans l'Outaouais et dans l'Estrie, où la FAS compte beaucoup de syndicats, il a été abondamment question du financement de la santé, reprend le secrétaire général. À Montréal, nous avons fait le lien avec le plan de relance du ministre Daniel Johnson pour la région métropolitaine.»

À Sherbrooke, la tournée de l'exécutif coïncidait avec la commission populaire itinérante de Solidarité populaire Québec, ce qui a été l'occasion d'un débat

public fort animé. À Québec, les participants ont eu une excellente rencontre avec les représentants socio-économiques, venus en grand nombre. Dans le Bas Saint-Laurent, une des premières régions à souffrir du désengagement de l'État, des groupes communautaires nombreux et vigilants en avaient long à dire.

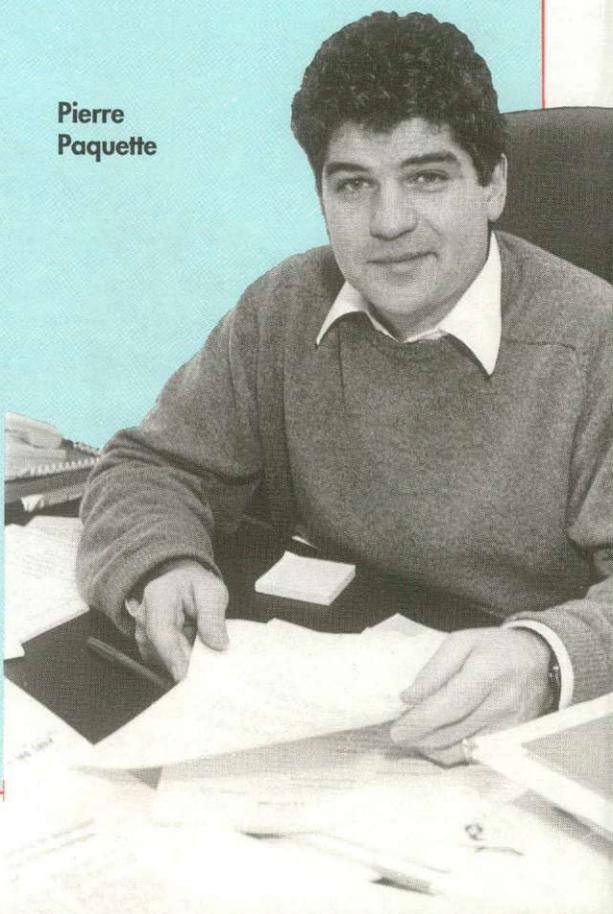
Il y a des solutions

«Mais le plus important reste à venir, déclare Pierre Paquette. Après avoir réclamé un débat public, il nous faut nous outiller pour y participer sérieusement.»

À cette fin, des fiches argumentaires seront diffusées dans les rangs de la CSN, ainsi qu'à l'extérieur, dans les groupes communautaires et les autres syndicats.

«Lorsqu'à l'automne, nous entreprendrons la deuxième phase de la campagne, nous serons prêts. Cette fois, nous parlerons de solutions, en introduisant la question de l'emploi. Car plus il y a de gens exclus du marché du travail et qui, donc, ne contribuent pas, et plus la situation économique empire. Cette constatation, heureusement, commence à se généraliser», de conclure le secrétaire général de la CSN.

Pierre Paquette





Pour le droit de négocier

Encore une fois, il faut constater que dans les secteurs public et parapublic, les acquis syndicaux, fruits de négociations souvent difficiles, peuvent être remis en question par un État qui est aussi un employeur. Un employeur qui, de ce fait, s'arroge le droit de modifier des règles qu'il avait pourtant lui-même établies. De revenir aussi sur sa signature, et plutôt deux fois qu'une dans le cas présent. Ce que la démarche du gouvernement remet en cause, au-delà des nouvelles concessions salariales exigées, c'est, fondamentalement, le droit à la négociation. Dans les négociations qui ont suivi les sinistres décrets de 1982, on avait pu croire ce droit restauré. L'action gouvernementale actuelle ouvre la porte à un nouveau recul, qui pourrait être aussi un recul pour notre fonctionnement démocratique.

par Jacqueline Rodrigue

Malgré l'existence actuelle d'un régime qui régit les négociations dans les secteurs public et parapublic québécois, le gouvernement convoquait les parties le 14 février dernier pour leur faire part «d'une offre». Bien sûr, les organisations syndicales étaient prêtes à

rencontrer le gouvernement; elles étaient surtout prêtes à l'entendre éclaircir les rumeurs qui circulaient depuis quelques jours sur sa proposition.

Au-delà de cette façon d'agir, il est clair que l'État-employeur, depuis les dix dernières années, tente constamment, par diver-

ses tactiques, de remettre en cause les principes qui prévalent dans la négociation. Auparavant, il a ou bien décrété les salaires, ou bien cherché à les imposer. Cette fois-ci, en plus de tenter à nouveau d'imposer des salaires, sur lesquels une entente avait déjà été convenue, il veut

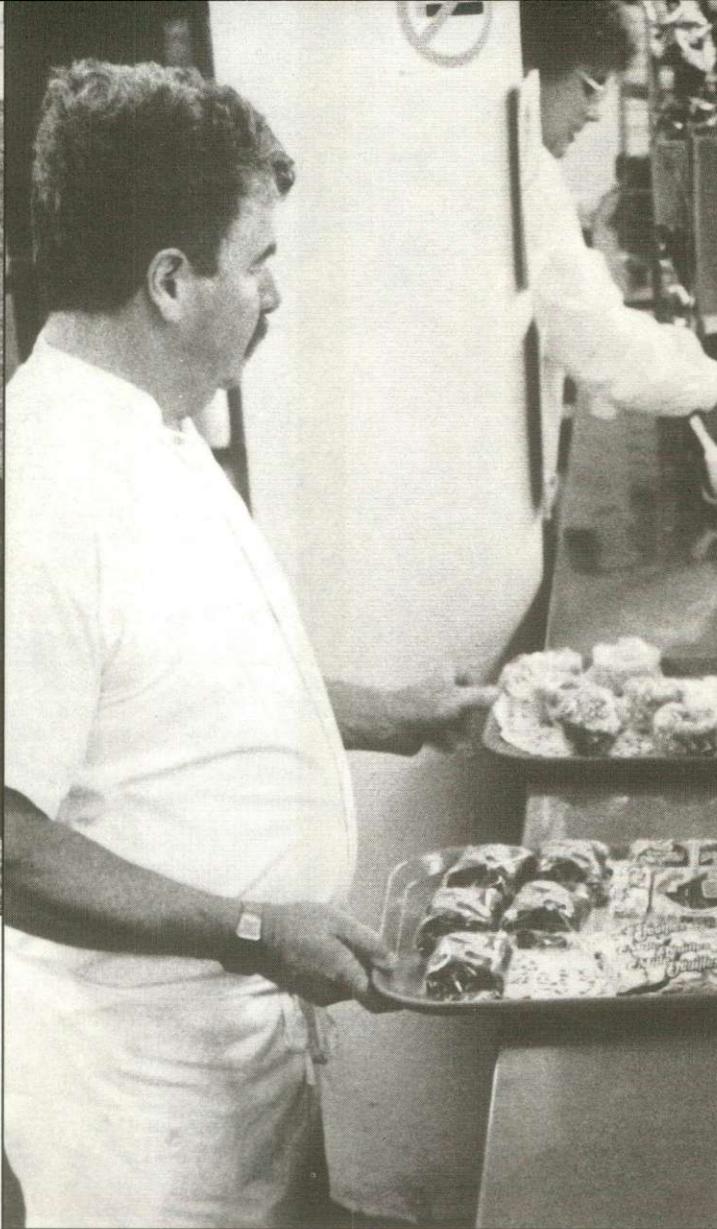
reporter, pour deux ans, la négociation de tous les aspects normatifs des conventions collectives, allant de ce fait encore plus loin que par le passé.

Pour ce faire, le gouvernement invoque constamment la conjoncture économique et l'état des finances publiques. Bien sûr, les organisations syndicales ne sont pas insensibles au contexte économique dans lequel se déroulent les négociations, et particulièrement à celui qui prévaut actuellement. Mais les négociations dans les secteurs public et parapublic ne peuvent être réduites à cette seule dimension. Cette façon de procéder soulève bien des questions. Tout d'abord sur la capacité du gouvernement de bien jouer le rôle de gestionnaire qui lui est dévolu; de même que sur ses responsabilités d'employeur.

Des responsabilités de part et d'autre

Au printemps 1991, le gouvernement demandait aux organisations syndicales d'accepter un gel des salaires pour un an et de reporter la négociation des conventions collectives. Les arguments pour soutenir sa demande portaient principalement sur la conjoncture économique difficile, dans un contexte inflationniste qui demeurerait malaisé à contenir.

Les organisations syndicales, sensibles à ces arguments, engagèrent la négociation avec lui et conclurent un gel des salaires pour six mois et le



report de la négociation des clauses normatives pour la même période. «Lors de la négociation de la dernière prolongation, en toile de fond, le gouvernement axait son discours sur l'importance de mener une lutte à l'inflation. Cette fois-ci, alors que l'inflation est à son plus bas, il nous dit en quelque sorte : pourquoi est-ce que je vous paierais, l'inflation réelle est bien en deçà des augmentations prévues? Évidemment, il doit enrober cela avec d'autres arguments car, à elle seule, la thèse de l'inflation ne résiste pas longtemps. Alors, il invoque ses problèmes de budget, de finances publiques, de rentrées fiscales moindres que prévu compte tenu du ralentissement économique qui, lui, est plus long qu'escompté. Les syndiqués du secteur public ont déjà accepté l'an dernier de faire des con-

cessions pour aider le gouvernement à se remettre à flot. Comme gestionnaire, il ne peut constamment faire appel aux syndiqués pour résoudre ses problèmes financiers. Il lui revient de trouver des solutions réelles, applicables à long terme pour rencontrer ses besoins budgétaires et remplir ses fonctions sociales», d'expliquer Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN.

Les choix politiques et fiscaux de l'État

Il y a longtemps que la CSN remet en cause le système fiscal québécois, notamment l'option de stimuler la consommation

pour en faire la source majeure des rentrées fiscales. Les niveaux d'imposition sur les revenus sont inéquitables et de plus en plus régressifs. Par exemple, en refusant d'imposer davantage les compagnies, le gouvernement se prive de revenus considérables. Il doit donc prendre ses responsabilités et revoir en profondeur le système fiscal québécois.



Claudette Carbonneau

En déposant sa demande aux organisations syndicales le 14 février, le gouvernement estimait ainsi réaliser des économies de \$400 millions de dollars sur deux ans. À cela, la CSN oppose que, bien qu'elle ne soit pas insensible aux problèmes économiques du Québec, comme elle l'a déjà démontré, elle s'interroge fortement sur le fait que l'offre gouvernementale puisse être considérée comme un facteur de relance économique. Au contraire, cela pourrait entretenir la récession. «Par sa proposition, le gouvernement prétend qu'il protège le pouvoir d'achat des syndiqués. C'est faux. Sa décision de



prolonger le gel des salaires d'un autre six mois, en plus de celui que les 400 000 syndiqués ont déjà consenti pour les six premiers mois de la convention collective, et de reporter à l'an prochain la hausse salariale de trois pour cent qui devait être effective au premier juillet 1992, tout cela signifie concrètement que les syndiqués des secteurs public et parapublic ne recevraient aucune compensation pour la perte de leur pouvoir d'achat cette année. En fait, ce sont aussi \$400 millions de dollars qui ne circuleront pas dans l'économie. Il ne faut pas oublier que dans plusieurs régions du Québec, l'État est un employeur important et que ces économies régionales sont déjà touchées durement par la situation économique, par

les fermetures d'entreprises», de commenter Claudette Carbonneau.

Une encoche dans le processus de négociation

Hormis toutes les questions relatives aux salaires, le président du Conseil du Trésor a indiqué, lors de la rencontre du 14 février, que pour le gouvernement, l'organisation du travail, la productivité, les changements technologiques et l'emploi ne doivent pas faire l'objet de négociation, mais simplement d'un débat public.

«Alors que des problèmes d'organisation du travail persistent dans le réseau de la santé, des services sociaux et de l'éducation, et que diverses situations sont à la fois décriées et reconnues par plusieurs des interve-

nants, le gouvernement n'est pas disposé à trouver des solutions avec les syndicats. Il offre le report de ces discussions dans deux ans, et va jusqu'à signifier aux organisations syndicales que le contexte pourrait l'amener à mettre la hache dans les clauses normatives, si elles n'entendent pas se conformer à sa dernière proposition. Pourtant, le processus de négociation prévoit légitimement que les parties négocient leurs conditions de travail. Et il ne faut pas perdre de vue que c'est dans le travail au quotidien que les gens subissent certaines situations devenues intolérables», d'affirmer Claudette Carbonneau.

En consultation

Pour le moment, la consultation des syndicats CSN sur ces questions n'est pas enclenchée, mais les instances des fédérations du secteur public CSN se réuniront sous peu. Nous pouvons d'ores et déjà prévoir une tournée d'assemblées. Mais ce processus n'est pas terminé et on constate, à la lumière des consultations actuelles auprès des fédérations touchées, une volonté de trouver une réponse intersyndicale pour répliquer à la proposition Johnson. Dans ce cadre, des rencontres se tiennent avec les autres organisations syndicales, soit la FTQ, la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ.

Les chiffres parlent

Dans les secteurs public et parapublic, près de 40% des syndiqué-es ont un salaire qui se situe aux alentours du seuil de pauvreté, soit \$25 000 et moins, alors que seulement 9% ont un salaire annuel supérieur à \$45 000. La réalité est donc bien loin du fameux mythe voulant que les employé-es de l'État soient grassement payés. Nos services publics et parapublics reposent en bonne partie sur de petits salariés.

Par Maroussia Kishka

Quelques mois à peine après qu'ils aient accepté le gel de leurs salaires pour six mois, de janvier à juin 1992, par une entente de prolongation de leurs conventions collectives, le gouvernement revient à la charge en leur proposant de prolonger ce gel d'un autre six mois. La proposition gouvernementale fait état d'une augmentation de 1% pour juillet prochain. Mais ce que le gouvernement donne d'une main, il l'enlève de l'autre puisqu'il entend retirer aux syndiqué-es des secteurs public et parapublic leur forfaitaire de 1%, obtenu en juillet 1991

NOUVELLES CSN 339 page 12

pour compenser la hausse du coût de la vie. C'est donc un gel de salaires d'un an qui leur est demandé.

Ainsi, le gouvernement veut reporter à l'an prochain leur augmentation salariale de 3% prévue dans l'entente de prolongation pour juillet 1993 et 2% au 1er juillet 1993. Cela équivaut à une augmentation moyenne de 2%, sur une base annuelle. Selon le Conseil du Trésor, elle permettra de compenser la hausse du coût de la vie de 1992, qui est actuellement estimée à 3%. Aucun rattrapage n'est prévu pour les six premiers mois de 1994.

La proposition gouvernementale vise en effet à obtenir des concessions salariales pour deux autres années à compter du 1er juillet prochain. Cela se traduirait par

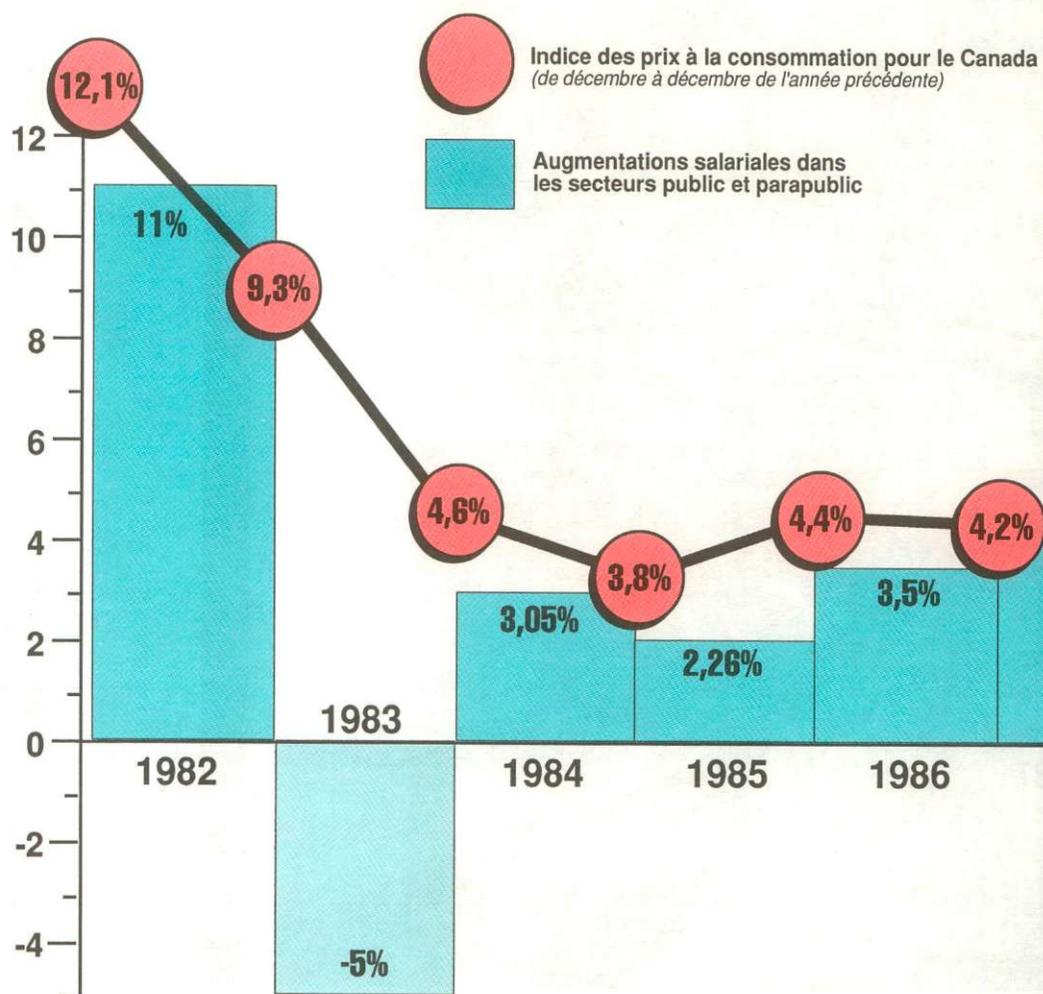
une baisse du pouvoir d'achat variant de \$1684 pour les plus bas salariés à \$4330 pour les plus hauts salariés, contrairement à ce que prétend le président du Conseil du Trésor. Ce faisant, le gouvernement leur demande tout simplement de descendre une autre marche.

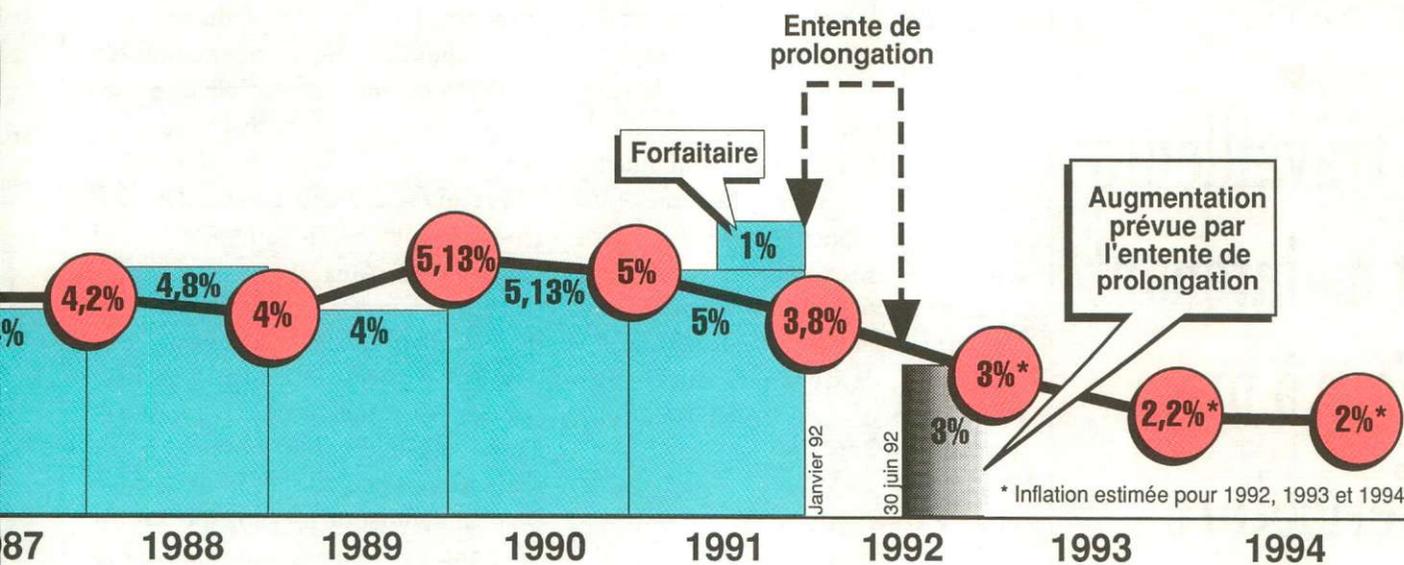
Le dernier enrichissement dont ont bénéficié les syndiqué-es des secteurs public et parapublic (1%) remonte à 1981. Leur salaire moyen a alors augmenté d'un pourcentage supérieur au coût de la vie (1,38%). Par la suite, dans la foulée de la récession, le gouvernement a procédé à d'importantes coupures salariales qui, en 1983, ont fait baisser leur salaire moyen de 5%. Prétextant la nécessité de resserrer les dépenses publiques, il a décrété, cette année-là, les conditions de travail pour trois ans. Les aug-

mentations salariales consenties dans les décrets ont été inférieures à l'inflation, comme le démontre le graphique ci-haut.

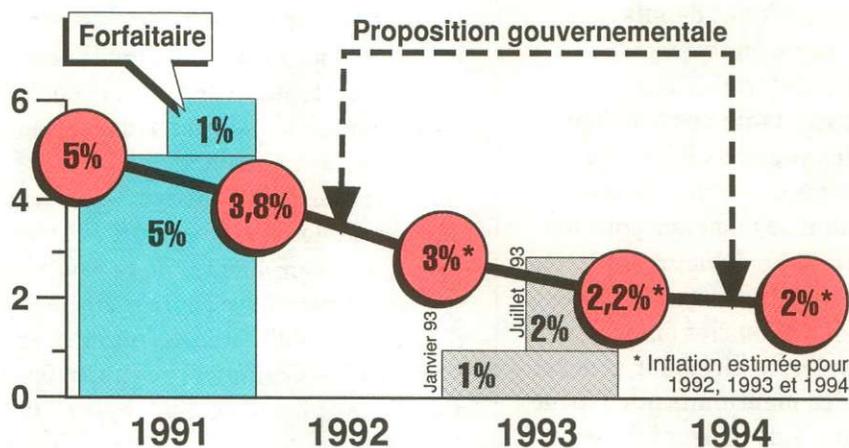
Les premières années de la décennie 80 se soldent ainsi par une perte du pouvoir d'achat de 13,3% entre 1982 et 1985, pour un syndiqué ayant un salaire moyen. Pendant la même période, dans le secteur privé, les travailleuses et les travailleurs maintenaient leur pouvoir d'achat.

Par la suite, les syndiqué-es des secteurs public et parapublic ne profiteront nullement de la période de croissance économique, qui s'est traduite par une augmentation de la production en volume de 12,2% entre 1986 et 1989. Au contraire, le discours du gouvernement demeure centré sur les compressions budgétaires et,





87 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994



pour s'assurer le plein contrôle sur l'évolution des salaires, il adopte, en 1985, la Loi 37, qui limite, depuis, la négociation des salaires à la première année de la convention collective. Une exigence législative qu'il n'a même pas respectée.

Les politiques salariales du gouvernement visent tout au plus à maintenir le pouvoir d'achat. Elles n'ont pas permis aux syndiqué-es des secteurs public et parapublic de retrouver leur pouvoir d'achat du début de la décennie. Le salaire moyen dans l'ensemble du secteur public est de \$33,245 et de \$29,142 dans le secteur de la santé et des services sociaux. Les deux tiers des syndiqué-es sont des femmes.

Le seul gain salarial important que ces syndiqué-es et syndiqués ont fait durant les années 80, ce fut lors de la

dernière négociation en 1989. Un premier pas a été franchi dans le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement a dû injecter 2,5% de plus dans la masse salariale. Ce réajustement a permis notamment de rehausser le salaire minimum dans les secteurs public et parapublic, compte tenu que les emplois féminins sont les moins bien payés.

Malgré ces ajustements, le dossier n'est pas clos. Depuis 1987, la CSN poursuit le Conseil du Trésor devant la Commission des droits de la

personne pour faire reconnaître l'existence de la discrimination systémique dans la structure salariale des secteurs public et parapublic. Après cinq ans de travaux, le Conseil du Trésor continue toujours ses manoeuvres pour retarder indûment une décision de la Commission.

Sous le couvert de la crise budgétaire — un thème qui n'a cessé d'être servi depuis une décennie —, le gouvernement tente actuellement, d'une part, de bloquer le dossier de l'équité salariale et, d'autre part, d'obtenir un

autre recul salarial. Mais, en s'attaquant constamment à leurs salaires pour régler ses problèmes budgétaires, le gouvernement remet en cause non seulement leur pouvoir d'achat, mais aussi la valeur de leur travail. On assiste ainsi, progressivement, à une dévalorisation des emplois dans les secteurs public et parapublic.

Béatrice: quatre mois de lock-out

Les travailleurs font maintenant face à une fermeture

En lock-out depuis près de quatre mois, les 200 travailleurs de la compagnie des fromages et des yogourts Béatrice, autrefois Crescent, doivent maintenant se démener pour que leur entreprise demeure ouverte.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à tous les employés le 20 février, le directeur général de Béatrice mentionne que l'usine de Ville Saint-Laurent cessera ses activités le 16 avril.

Le motif invoqué: rationalisation des opérations.

par Louis-Serge Houle

L'annonce de Béatrice a de quoi surprendre, puisque jamais, dans le passé, la direction n'avait fait part de difficultés de rentabilité à son usine de Ville Saint-Laurent, la seule parmi les filiales de la compagnie torontoise Beatrice Food Canada qui produit du yogourt. Au moment où le Québec connaît une saignée des emplois, la décision d'une entreprise, qui figurait tout de même parmi les trois plus importants vendeurs de yogourts dans l'Est du pays au moment du lock-out, a laissé un goût amer dans la bouche des travailleurs touchés, qui se demandent s'ils n'ont pas affaire à un employeur qui veut transférer sa production en Ontario.

Mauvaise gestion

Le syndicat, représentant en majorité des livreurs-vendeurs et des opérateurs de machine, a constitué un dossier sur la rentabilité de l'entreprise et sur la mauvaise qualité de la gestion depuis l'arrivée en poste d'une nouvelle administration, en 1989, qu'il veut soumettre à la direction torontoise de Béatrice. «Dans ce document, nous faisons la preuve par trois que les problèmes de la compagnie coïncident avec l'entrée en poste d'un nouveau directeur général et de son équipe», expliquent les porte-parole du syndicat, Gaétan Robert et Denis Drapeau.

Selon eux, dès leur entrée en fonction, les nouveaux dirigeants ont pris une série de décisions administratives qui ont mis fin au bon climat des relations de travail qui régnait à ce moment. Ils ont remplacé les chefs d'équipe syndiqués, des personnes expérimentées reconnues par les travailleurs, par des contremaîtres pro-

venant de l'extérieur de l'usine, peu familiers avec les méthodes de production de yogourts. Ils ont modifié la structure administrative de l'entreprise en doublant le nombre de cadres. Les nouveaux gestionnaires ont, de plus, touché à la qualité du produit, en voulant faire des économies sur les produits de base, essentiels à la production de yogourts et de fromage en tranche.

Au niveau de la production, les changements ne se sont pas opérés sans heurts. Autrefois responsables de la programmation et de l'entretien de leur machine, les opérateurs ont peu à peu perdu le contrôle de leur travail, au profit des contremaîtres. Cette méthode d'organisation du travail avait pourtant produit de bons résultats, puisque de 1982 à 1989, au moment de l'arrivée des nouveaux administrateurs, la part de marché de Béatrice au Québec est passée de 17% à 27,8%, faisant d'elle le deuxième producteur de yogourts en importance.

Les décisions douteuses de l'employeur n'ont pas tardé à se faire sentir au niveau des ventes de l'entreprise. Ainsi, en quelques mois seulement, la part de marché a considérablement chuté, se situant à 13% au moment du lock-out.

Anciennement syndiqués aux Teamsters, les travailleurs de Béatrice ont joint les rangs de la CSN à l'automne 1990 dans l'espoir de corriger des lacunes importantes au chapitre de leurs conditions de travail. Mais depuis le début du processus de négociation, il y a près d'un an, les pourparlers n'ont jamais véritablement avancé, l'employeur se bornant à ne vouloir discuter que de ses demandes, qui constituent, au demeurant, des reculs à tous les niveaux.



OTTAWA

Rien que du tape-à-l'oeil

Un budget truffé d'artifices qui en met plein la vue, mais qui n'offre rien à se mettre sous la dent.

C'est en ces termes que la CSN a commenté le budget fédéral du nouveau ministre des Finances, Don Mazankowski. Un budget qui ne contient rien pour aider le pays à sortir d'une récession qui dure depuis deux ans. Sur le lot de mesures annoncées, aucune ne favorise la création d'emploi, aucune ne vise une reprise des activités à la consommation. Tout au plus retrouve-t-on \$250 millions additionnels pour la recherche et le développement, ce qui est bien mince dans un contexte de restructuration économique.

La réduction de l'impôt aux particuliers est une mesure régressive qui favorise

davantage les personnes à hauts revenus et la fin de l'universalité dans les programmes d'aide à la famille représente un choix douloureux, qui risque de créer des tensions au sein de la société.

Quant au ménage qu'entend faire le gouvernement dans 46 organismes fédéraux, il masque une perte dans la qualité de vie démocratique puisqu'on se privera, désormais, de recueillir, au sein de différents organismes, un point de vue pluraliste sur un ensemble de questions.

Ce budget amène la CSN à croire que le gouvernement fédéral est en train de parachever son oeuvre de désintégration et de faire la preuve qu'il n'est plus un agent redistributeur de la richesse. La reconduction des réductions de transfert aux provinces en est un exemple éloquent.

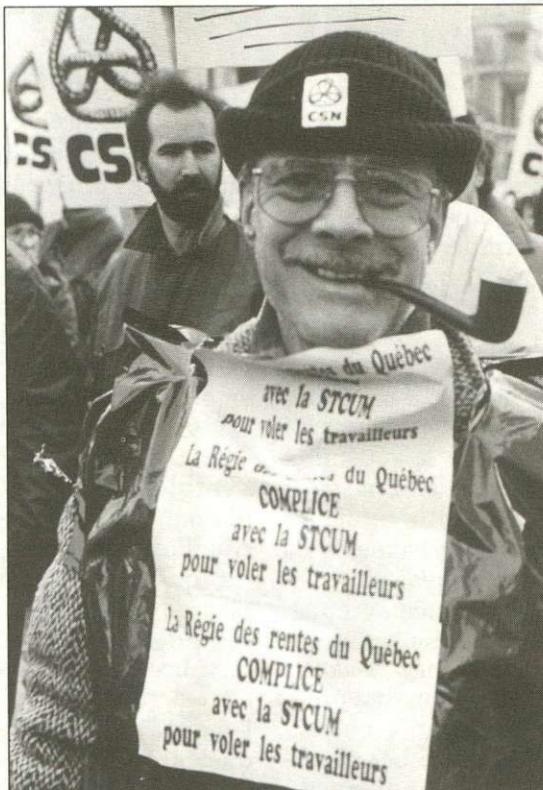
T.J.

POINTE ST-CHARLES

Au quartier, pas à...Côté

Avec la réforme des services de santé et services sociaux, le ministre Marc-Yvan Côté s'apprête à mettre fin à près de 25 ans de services médicaux, sociaux et communautaires mis sur pied et contrôlés par les citoyennes et les citoyens de Pointe St-Charles.

En refusant de maintenir le statut actuel de la clinique, celui d'un organisme



QUÉBEC

Le Soleil ne brille pas toujours!

Le syndicat des journalistes du *Soleil* (FNC-CSN) a déploré la décision de la direction de porter en Cour d'appel un jugement rendu par la

communautaire avec mandat public de CLSC, le ministre s'attaque au principe même de la clinique communautaire. Mais les 88 employés syndiqués n'entendent pas laisser 25 années de résultats concluants glisser des mains du monde du quartier. Ils y croient à un point tel que ce principe est enchâssé dans leur convention collective. C'est ainsi qu'une mobilisation se met en branle, dans le syndicat, dans le quartier et avec le CCMM, à l'appui des objectifs qui sont de préserver le caractère communautaire de la clinique. M.R.

Cour supérieure, confirmant que le quotidien avait imposé au secrétaire du syndicat deux mesures disciplinaires de façon discriminatoire, du seul fait qu'il était représentant syndical. Ainsi en avait décidé le juge Paul Yergeau, du Tribunal du Travail.

Selon le président du syndicat, Pierre Pelchat, *Le Soleil* affiche à nouveau ses couleurs antisyndicales. Ce dernier ajoute que le quotidien de Québec serait mieux avisé d'investir dans l'amélioration de

la qualité de l'information au lieu de verser dans la démesure judiciaire.

En mars 1990, un tableau comportant une erreur de transcription avait été publié dans le journal. Or, seul le secrétaire du syndicat avait été l'objet d'une mesure, alors que pas moins de sept journalistes avaient été mis à contribution dans ce dossier. L'erreur ne pouvait même pas être directement attribuée au secrétaire du syndicat. D'où discrimination. M.R.

Visite à la RRQ

Plusieurs centaines de travailleurs de la STCUM et de nombreux militants se sont retrouvés devant les bureaux de la Régie des rentes du Québec, le 18 février. Ils voulaient protester contre la décision de la RRQ de permettre à la direction de la Société de transport de procéder à la scission de la caisse de retraite des employés, en dépit d'un article très clair de la convention collective de l'entretien, qui stipule que leur accord doit être acquis. M.R.

8 mars

Brunch de solidarité
Au chic Resto pop

3552, rue Adam (métro joliette)
à compter de 10h30
\$5,00

Pour vous procurer vos billets, vous adresser au Conseil central de Montréal
Louise Brisson
598-2007
ou Denise Gaudette
598-2004
ou au Service de condition féminine
Fernande Clément
598-2109

RÉSISTANCE Québec Haïti

Soirée de solidarité **stop** dimanche, 12 avril à 19 h 30 au Spectrum **stop**
plusieurs artistes invités, dont la chanteuse Fara Guste **stop** orchestre de danse **stop**
contribution volontaire: \$10 **stop** pour information, Conseil central de Montréal:
598-2008 ou 598-2021



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Anglicismes à corriger

1. Elle est responsable de la vérification des *comptes à payer* : **comptes fournisseurs**. 2. Ils ont déclaré *avoir le contrôle de la situation* : **maîtriser, avoir la situation en main**. 3. Les *compagnies de finance* ont augmenté leurs taux d'intérêt mensuel : **sociétés de crédit, sociétés de prêts**. 4. La ministre n'a pas voulu *élaborer sur le sujet* : **donner de commentaires, préciser sa pensée, fournir de détails, commenter le sujet**. 5. Le ministère *prendra des procédures* contre cette usine polluante : **poursuivra, intentera un procès contre, intentera une action en justice contre**.

Vrai ou faux?

1. Archives est un mot féminin qui s'emploie toujours au pluriel? : Vrai. 2. Solder signifie vendre au rabais? : Vrai. 3. Dans un procès-verbal, il est fautif d'employer Varia au lieu de Divers ou Questions diverses? : Vrai.

Féminisation des textes

Dans son guide de féminisation intitulé *Au féminin*, l'Office de la langue française suggère la règle sui-

vante pour la suppression de l'article et de l'adjectif: lorsqu'on écrit les formes des deux genres en toutes lettres, en principe on répète les articles et les adjectifs devant chacune de ces formes. Toutefois, on pourra omettre la répétition lorsque la forme masculine et la forme féminine désignent des personnes appartenant au même groupe. Exemples : 1. *Les candidates et les candidats* absents devront prendre un autre rendez-vous; ou : **Les candidates et candidats** absents devront prendre un autre rendez-vous. 2. *Tous les électeurs et toutes les électrices* ont exercé leur droit de vote; ou : **Tous les électeurs et électrices** ont exercé leur droit de vote.

J.R.

GRANBY Un forum pour les femmes

Le comité de condition féminine du Conseil central de Granby vient de mettre en place un forum, le *Lundi des femmes*, pour que les femmes de la région puissent se retrouver et discuter des différents problèmes qu'elles rencontrent.

Le premier forum s'est tenu le lundi 10 février sous le thème *Le cheap labour*. Il a réuni une vingtaine de femmes provenant de divers organismes de la région. Les partici-

PORTES-FENÊTRES Des négos regroupées

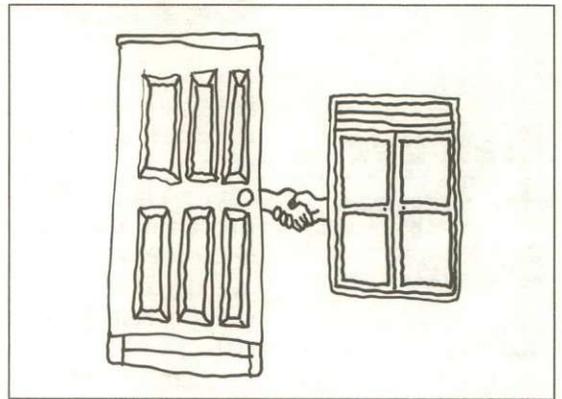
Trois syndicats affiliés à la FTPF-CSN dans le secteur des portes et fenêtres se sont regroupés afin de mieux coordonner les négociations qui vont s'enclencher avec leurs employeurs respectifs.

Il s'agit du syndicat des travailleurs à l'emploi de Donat Flamand Inc, à St-Apollinaire; ce syndicat, qui en sera à sa première négociation, compte quelque 450 membres, dont 156 sont actuellement à l'emploi. De même, les quelque 250 employés de Jos. Gingras et Fils, à St-Damase, près de St-Hyacinthe, s'appêtent à négocier une première convention depuis qu'ils ont quitté la CSD, en octobre. 138 sont actuellement à l'ouvrage. Enfin, les 135 travailleurs à l'emploi de Robert &

pantes ont été satisfaites de cette première expérience et ont formulé leur volonté de la renouveler. Pour elles, il est important que les femmes s'impliquent le plus largement possible, tant dans les dossiers politiques qu'économiques, et qu'elles développent une solidarité dans la région.

Le prochain forum prévu pour le mois de mars se tiendra sous le thème de la question nationale. Cette formule du forum prévoit une rencontre mensuelle. Des questions à caractère social comme la violence faite aux femmes pourront aussi y être abordées.

J.R.



Robert, dans l'Estrie, s'appêtent à négocier une deuxième convention collective depuis leur départ de la CSD.

Une rencontre tenue en décembre, à la-

quelle ont participé les membres des exécutifs des trois syndicats, a permis de déterminer un cadre de fonctionnement susceptible d'assurer la meilleure solidarité. M.R.

NORD-OUEST Des lots à récupérer

Fidèle à sa politique de présence dans les lieux où se prennent des décisions concernant la pauvreté et l'environnement, le Conseil central du Nord-ouest est intervenu aux audiences sur la mise en valeur des lots intramunicipaux. Au nombre de 23 835 dans la région, ces lots situés à l'intérieur des municipalités appartiennent au ministère de l'Agriculture, à celui de l'Énergie et des Ressources, ou à un parti-

culier, et ont été abandonnés ou sont demeurés sans titulaires à la fin de la période de colonisation.

Malheureusement, les hypothèses de vocations soumises à la consultation favorisaient principalement les propriétaires de grosse machinerie forestière ou agricole. Le conseil central a donc proposé que la population de la région ait accès à ces lots et qu'elle puisse en extraire le bois de 4 pieds. Il a également insisté pour que le gouvernement édicte des normes empêchant le pillage des lots boisés par les énormes débusqueuses.

L.L.

Mosaïque haïtienne

Série d'émissions radiophoniques portant sur les Québécois d'origine haïtienne

Mosaïque haïtienne
série d'émissions radiophoniques portant sur les québécois d'origine haïtienne



CFIM-MF, Cap-aux-Meules
CFNJ-MF, St-Gabriel de Brandon
CHOC-MF, Jonquière
CIBO-MF, Senneterre
CJBE-MF, Port-Menier
CKIA-MF, Québec
CKRL-MF, Québec
CINQ-MF, Radio Centre-ville Montréal (102,3)
CISM-MF, Un. de Montréal (89,3)
CKUT-MF, Radio Mc Gill (80,3)
CHAI-MF, Châteauguay (101,9)
RADIO RIVE-SUD (103,1)

Consultez votre poste préféré pour connaître le jour et l'heure de diffusion.

CONCOURS

Dans le cadre de la semaine du français au travail, qui se déroule du 16 au 20 mars, il y aura dans la prochaine édition de

Nouvelles CSN
un grand concours.
À surveiller.

CÔTE-NORD Relancer nos actions

Sous le thème «Pour relancer nos actions», le congrès du Conseil central de la Côte-Nord a adopté plusieurs résolutions sur divers sujets, notamment sur le développement régional dans le but d'accroître et de coordonner la représentation aux lieux de décisions en cette matière, sur l'environnement en ce qui concerne particulièrement les projets d'Hydro-Québec et sur la réforme de la santé et des services sociaux, qui étaient à l'ordre du jour de ces assises, à la mi-février.

Le nouvel exécutif est composé de Steeve Heppel à la présidence, de France Boisvert à la première vice-présidence, d'Hélène Girard au secrétariat et de Jean-Baptiste Forbes à la trésorerie. Les autres postes de vice-président-es sont occupés par Roselyne Otis (or-

ganisation), André Tanguay (santé-sécurité), John Goguen (soutien aux luttes), Josette Boudreau (condition féminine) et Serge Harrison (formation et information).

Luc L.

QUÉBEC Des boss entêtés

Au Château Mont Sainte-Anne, le nouveau propriétaire, qui refuse de reconnaître le syndicat CSN en place (voir le numéro 336), a trouvé un autre moyen de gagner du temps en contestant sept catégories d'employé-es jusque-là incluses dans l'unité d'accréditation. Par ailleurs, il continue d'offrir aux salarié-es les conditions de travail qui prévalent à Val des Neiges, où se trouve un syndicat FTQ, conditions nettement inférieures à celles qui étaient les leurs avant la vente.

D'autre part, la CSN a gagné en appel sa cause l'opposant au centre hospitalier La Malbaie devant le tribunal des droits de la personne. Elle avait été déboutée en première instance dans ses accusations de discrimination sexuelle contre l'employeur, qui avait refusé de respecter l'ancienneté pour favoriser des hommes à l'embauche. L'employeur a annoncé son intention de contester la décision devant la Cour supérieure. En outre, il a expulsé unilatéralement le président du syndicat de son poste au C.A. du centre hospitalier.

L.L.

CROUSE-HINDS L'usine va réouvrir

Il aura fallu près d'un an d'efforts pour que l'ancienne usine Crouse-Hinds de Granby, qui a fermé ses portes en mai 1991, soit réouverte. C'est une firme de Winnipeg, ARL Lighting, qui a repris cette entreprise.

Dès l'annonce de la fermeture, le syndicat et la Fédération de la métallurgie ont commencé à travailler à cette relance, notamment en faisant des

pressions auprès des divers paliers de gouvernement. Ces efforts ont mené à la création d'un comité de relance formé du syndicat, des gens des milieux d'affaires, des élus politiques et des organismes gouvernementaux de la région. Pour le président du syndicat, Serge Huard, «bien que la bataille fut longue et pénible, l'entreprise a finalement été relancée».

Pour le moment, environ la moitié des travailleurs de l'ancienne usine retourneront au travail, soit une vingtaine d'entre eux. Le retour au travail s'effectuera à

compter du mois de mars. Le syndicat demeure à la CSN puisqu'une nouvelle accréditation a été déposée et que celle-ci n'a pas été contestée.

J.R.

AUTOBUS MAGOG Entente et nouvelle convention

La vingtaine de travailleurs d'Autobus Magog viennent de régler leur convention collective. L'entente de principe est intervenue le 18 février et elle fut entérinée par l'assemblée générale avec un vote de 64% tenu le 20 février.

Le syndicat a obtenu une augmentation de salaires de 5,5% pour la première année de la convention collective, soit du premier septembre 1991 au premier septembre 1992. Pour la deuxième année, l'augmentation des salaires sera de 4%. Le syndicat a aussi obtenu la pleine rétroactivité sur les salaires.

Avec la nouvelle convention, ce seront désormais les chauffeurs d'autobus, et non plus l'employeur, qui agiront comme chauffeurs également pour les transports autres que scolaire.

Dans le cadre de cette négociation, un grief portant sur une suspension et un autre touchant le pécule de vacances ont pu être réglés. De même, les parties sont convenues d'un protocole de retour au travail. Rappelons que le syndicat avait fait une journée de débrayage.

J.R.

HULL

Fermeture brutale...

Sous le coup d'une faillite, la garderie populaire Le baluchon, l'une des plus vieilles de Hull, a fermé ses portes le 21 février à 17h00, privant ainsi 14 travailleuses de leur emploi. Le président du conseil d'administration, Ghislain Charron, impute cette faillite au déficit accumulé de \$41 000 et au fait que le syndicat ait repoussé des coupures dans les salaires et dans les avantages sociaux, en prenant bien soin de ne pas mentionner l'ultimatum de trois jours qu'il lui avait lancé le 4 février pour accepter ces coupures.

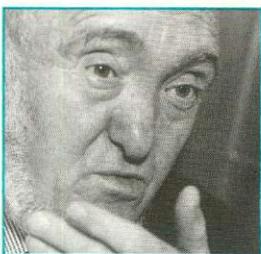
Cette attitude, plutôt cavalière, n'a pas empêché le syndicat de se mettre à la tâche pour trouver des solutions aux difficultés financières de la garderie,

FERMÉ

principalement dues au sous-financement chronique des garderies.

Le 7 février, le syndicat proposait un plan de relance comprenant, entre autres, un prêt sans intérêt de la part des employées pouvant aller jusqu'à 30%, perçu à même leur salaire sur une période déterminée, ainsi qu'un gel des salaires jusqu'en avril 1993. La réponse du président Ghislain Charron à ce plan de relance a été brutale et sans appel: une mise en faillite. Le syndicat évalue présentement si des recours pour éviter la fermeture définitive de la garderie seront possibles.

T.J.



Rencontre avec
Albert Jacquard
Pistes et propositions
pour des alternatives

Lundi le 9 mars à 19h30
à la salle St-Sulpice
Bibliothèque nationale

1700, rue St-Denis
Organisé par le Conseil central
de Montréal (CSN)
Admission: salarié-es \$10,00
sans emploi \$5,00

BIENVENUE

MONTREAL

Pour obtenir une convention collective et particulièrement pour rehausser leurs salaires qui oscillent entre \$6 et \$8.50 l'heure, les 21 travailleurs et travailleuses de la compagnie Isofab Inc. de Ville St-Laurent ont déposé une demande d'accréditation au début de février afin de joindre les rangs de la CSN, du Conseil central de Montréal et de la Fédération de la métallurgie. Cette usine se spécialise dans la transformation de produits d'isolation pour les autobus, les appareils électro-ménagers et les bâtiments.

.....

Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue aux 45 employé-

es du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Maison Jean Lapointe, qui viennent d'obtenir leur accréditation. Comme *Nouvelles CSN* l'avait déjà mentionné, ces personnes ont décidé de nouveau de se faire représenter par un syndicat CSN après que l'employeur les ait convaincues, six mois après leur première accréditation, de dissoudre leur syndicat.

CÔTE-NORD

Par ailleurs, les quatre employées de la Caisse populaire de Ragueneau, un petit village de la Côte-Nord, près de Baie-Comeau, ont déposé une demande d'accréditation au ministère du Travail.

GROUPES POP Moyens de pression

Plus d'une centaine de porte-parole de groupes d'éducation et d'alphabétisation populaires autonomes se sont retrouvés le 19 février dans les bureaux du ministère de l'Éducation, à Montréal et à Québec.

Ces groupes avaient des demandes urgentes à transmettre au ministre responsable, Michel Pagé. D'abord, de reconduire intégralement les programmes actuels de soutien à l'éducation et l'alpha-



bétisation populaires autonomes. De plus, ces groupes populaires tiennent à rencontrer le ministre afin de clarifier l'orientation et le financement de ces programmes.

En effet, les rencontres qui se tiennent dans le cadre actuel s'avèrent insuffisantes, estiment-ils. Affirmant que leur action

se situe au coeur même du développement social, les groupes populaires voués à l'éducation populaire craignent surtout l'improvisation et le court terme. C'est toujours le financement des programmes qui fait problème, entendent-ils expliquer au ministre Pagé.

M.R.

CAISSES DE RETRAITE

Au ministre Bourbeau d'agir

Habitée par la conviction que les surplus des caisses de retraite appartiennent aux travailleurs et aux travailleuses, la CSN presse le ministre Bourbeau de dénouer l'impasse actuelle des surplus par une législation claire et précise qui règlera la question.

Trop de temps s'est écoulé depuis 1988, moment de la mise en place du moratoire sur les surplus des régimes de retraite à aujourd'hui, estime la CSN. L'absence d'une législation occasionne des situations préjudiciables. Par exemple, les 103 ex-travailleurs de Simonds devront attendre des mois, sinon des années, avant de savoir ce qu'il adient des surplus de leur caisse. Cela parce que leur ex-employeur en appelle du jugement de la Cour supérieure leur reconnaissant la propriété

exclusive des surplus.

Il importe maintenant de presser le pas en toute équité et respect de ce pour quoi et pour qui les régimes de retraite existent, indiquait la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, à l'occasion d'u-

ne conférence de presse. La propriété des surplus, les congés de cotisation, et les régimes de retraite communément appelés «salaire final» sont trois questions pour lesquelles la CSN sollicite le ministre d'agir.

T.J.

NATIONNAIR

Appui aux agents de bord



sissant d'autres transporteurs s'ils ont à voyager.

Joignant sa voix aux employé-es en lock-out de Nacionair, le bureau confédéral de la CSN accordait à sa séance du 21 février son appui à la campagne de boycottage actuellement en cours à l'endroit de ce transporteur aérien. Tous les syndicats affiliés à la CSN ainsi que leurs membres sont invités à manifester leur appui et leur solidarité aux 405 agents de bord de Nacionair, en choi-

Rappelons que le conflit chez Nacionair se situe dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective. Nacionair a décrété un lock-out le 19 novembre 1991. Sous la juridiction du Code canadien des relations de travail, Nacionair profite de l'absence de dispositions anti-briseurs de grève pour continuer ses opérations en embauchant des scabs. T.J.

GASPÉSIE

Débrayage dans deux caisses

Deux syndicats de caisses populaires, à Cap d'Espoir et à Rivière-au-Renard, en Gaspésie, ont débrayé le 26 février au matin, devant le refus des employeurs de leur accorder la rétroactivité sur les salaires au 1er juin 1991, date de l'échéance de la dernière convention collective. Les 20 grévis-

tes contestent également la façon dont serait implantée la nouvelle structure salariale préconisée par le Mouvement Desjardins, en vertu de laquelle une personne qui a trois années d'ancienneté, par exemple, se retrouverait au même niveau qu'une personne nouvellement embauchée. Dans les deux syndicats, le vote de grève a reçu l'approbation de 100% des membres.

Luc L.

LORSQU'ON N'A RIEN À PERDRE...

Paumés de la terre, unissez-vous!

On dit que les candidats américains à la présidence ont bien géré leur budget: revenu familial dépassant \$100 000. Bravo donc pour ceux-là et pour ces 5% d'Américains qui ne semblent pas inquiétés par la récession. Les gens du bas de l'échelle subissent de plein fouet les coupures que les États et les villes effectuent dans les budgets sociaux. Exemples: au New Jersey, une femme en chômage qui aura un nouvel enfant ne verra pas ses allocations augmenter; le gouverneur de New York, Mario Cuomo, annonçait récemment des compressions d'un milliard de dollars dans les prestations aux personnes âgées et aux chômeurs.

La libéralisation des prix dans l'ex-bloc de l'Est a entraîné l'arrivée de produits à ce jour introuvables (même du beurre de Normandie!), mais qui peut se les offrir? Je me suis arrêté sur un article du *Globe and Mail* (5 février) décrivant les effets pervers, dans le tiers-monde, de la déconfiture du régime soviétique: une chute de 50 % des exportations de l'Inde, dont Moscou était le meilleur acheteur de thé, de café, de produits électroniques et de chandails; répercussions désastreuses en Afghanistan, au Vietnam, dans les

pays de la Corne de l'Afrique, momentanément délaissés parce que des cargos de médicaments et de vivres gagnent Moscou ou Kiev.

Une internationale des paumés verra peut-être le jour. Lorsque l'on n'a rien à perdre, on risque gros. Je trouve indécent que l'on invite les plus nantis dans le monde à une «austérité joyeuse» pour éviter que la planète ne souffre de leur trop-plein de consommation. Ceux qui vivent un Carême perpétuel ne devraient pas ménager leurs coups de gueule aux nantis devenus hermétiques aux pénuries chez eux et ailleurs. Je prendrais l'initiative de leur envoyer des copies piratées d'*Enjeux* (Radio-Canada, 5 février) sur l'amour extraordinaire que des humains portent aux animaux.

Clément Trudel



MEXIQUE

Violation des droits

Lire coup sur coup trois rapports sur les violations des droits humains au Mexique, c'est maso. Je l'ai fait, avant de rencontrer Rosario Green, secrétaire exécutive de la Commission nationale des droits de l'homme qui fut instituée en juin 1990 et dont le président, J. Carpizo, est recteur d'université. En résumé, et bien que M^{me} Green se garde de généraliser le phénomène, «des» prisons vivent un régime bizarre: que ce soit dans les États de Guerrero, de Michoacan, de Sinaloa, du District fédéral ou d'ailleurs dans la République, un schéma se dégage. La drogue circule à plein, les prostituées s'y retrouvent sans être trop ennuyées (dans les prisons pour femmes, les sévices sexuels sont fréquents), des arsenaux se constituent, la torture persiste et les privilèges adoucissent la vie de certains caïds qui demeurent à même de poursuivre leurs rackets, munis parfois de téléphones cellulaires et faisant bombance tandis que le menu fretin est mal nourri.

Impeccable dans ses discours, le président mexicain, Carlos Salinas de Gortari, affirme sa détermination de fournir les instruments pour que règne l'État de droit. La belle affaire! Si peu de hauts gradés de l'armée et des diverses polices ont été traduits devant des tribunaux qu'on peut comprendre que la confiance déserte les rangs des plus opti-



mistes. Amnistie Internationale, qui n'a pas la cote d'amour au Mexique, parle de «quasi-impunité des forces de l'ordre» dans les cas où la torture a été utilisée. On retrouve dans ce texte les détails d'au moins dix méthodes de torture. L'armée a radié de son vocabulaire le mot torture, mais consent à sévir contre la «violence faite aux personnes».

J'ai perçu chez cette ancienne ambassadrice en République Démocratique Allemande l'entêtement qui mène à des victoires inespérées. Son organisme a osé écrire

qu'une cour se rendait complice d'une paralysie dans les procédures contre des fonctionnaires corrompus (chose que la CNDH ne peut plus faire, un décret lui rappelant la séparation des pouvoirs). Des gouverneurs d'État ne répondent pas à ses recommandations? Elle les dénonce comme mauvais sujets. Des résultats, M^{me} Green et son entourage en obtiendront; elle sait parler vrai, c'est ce genre d'Ombudsman qu'il faut pour nettoyer les sales recoins d'un système qui écoeuré les Mexicains. C.T.

SAN SALVADOR Un verdict décevant

Au procès qui, à San Salvador, a mené à la condamnation du colonel Benavides et d'un lieutenant pour le meurtre de six jésuites et de deux de leurs employées, il y avait un juriste québécois, François Crépeau. Le verdict «laisse un goût amer», car politiquement «il paraît être le plus favorable à l'armée». Les vrais commanditaires de ce massacre courent toujours, pense M^e

Crépeau, qui conclut son rapport de mission de 34 pages par cette phrase: «Sous les cendres, la vérité couve». Deux têtes sont tombées, Washington est quelque peu soulagé, mais le procès a servi la propagande xénophobe (cinq des six jésuites assassinés étaient Espagnols, naturalisés Salvadoriens). On a absout les membres du commando qui avaient perpétré le coup de sang froid et la seule témoin oculaire, Lucia Barrera de Silva, se cache, quelque part, dans une maison de jésuites.

C.T.

France Robert

Le premier disque de **France Robert** est intéressant. Mais son histoire l'est davantage. Partie de sa La Tuque natale vers Calgary, en 1983, elle se joint au groupe rock avec lequel elle part en tournée dans les provinces de l'Ouest. Les interprétations de succès de hard-rock, dont celles de **Pink Floyd** et de **Scorpion**, usent sa voix et elle doit alors abandonner.

Après une période de repos, où elle enseigne le français en Alberta, **France Robert** repart en tournée dans les bars du vieux Calgary avec un groupe de jazz. Elle puise alors dans un répertoire essentiellement francophone.

Elle revient au Québec en 1987 et part en tournée dans les bars où elle chante ses propres compositions. Un an plus tard, **France Robert** remporte le premier prix du concours **Express 88**, organisé par la station radiophonique CIMO 106, qui lui offre la possibilité d'enregistrer un quarante-cinq tours. La même année, elle gagne le concours **Musicart** et la bourse de \$100 000, qui lui permettra d'enregistrer son premier disque.

La «Place des Arts»

Mais des difficultés et quelques problèmes d'argent retardent le projet et elle n'a pas d'autre choix que de jouer dans le métro de Montréal pour joindre les deux bouts. En 1991, elle participe au concours **MétoOlympiades**, organisé par la STCUM pour souligner le 25e anniversaire du métro. Elle se distingue parmi les 150 musiciens inscrits qui jouent comme elle dans les différentes stations de métro.



Enzo Enzo

Peut-être vous est-il déjà arrivé de vous surprendre à fredonner l'air de **Les yeux ouverts** tout en vous demandant comment il se faisait que cet air vous était familier.

Après quelques recherches, la réponse s'est probablement imposée d'elle-même. Oui, il s'agit bien de la traduction française de **Dream a little dream of me**, une chanson popularisée principalement par **Louis Armstrong**, **Ella Fitzgerald** et, pour les plus nostalgiques, **Dean Marten**. C'est sans doute la chanson qui nous permet de découvrir Enzo

Enzo et qui pique notre curiosité au point de nous donner le goût de la connaître davantage à travers son album, ne serait-ce que pour le plaisir de réentendre sa voix et cette chanson. La découverte est alors plus qu'agréable. Elle est surprenante, étonnante. Enzo Enzo n'est pas compo-

siteure mais une interprète talentueuse qui rend à merveille l'ambiance de ses chansons, pour la plupart, signées **Körin Ternovtzeff**. Si vous aimez les percussions et le rythme africain, sans doute deviendrez-vous rapidement une ou un fan de Enzo Enzo.

Thérèse Jean

Du métro (même s'il s'agit de celui de la Place des Arts) à un premier disque, il y a une marche importante à franchir. Mais **France Robert** s'est bien entourée en faisant appel, entre autres, à **Guy Saint-Onge** aux claviers, aux guitares et à la réalisation, à **Luc Boivin** aux percussions et à **Michel Donato** à la contrebasse.

France Robert n'a pas qu'une belle voix; elle signe tous les textes et la musique, seule ou en collaboration, en plus de toucher à la guitare. Ça donne une musique assez légère, soutenue par des rythmes latins, qui devrait trouver sa place sur les stations radiophoniques spécialisées dans ce que les anglophones qualifient de *Adult Contemporary* joué dans les stations du genre CIME, CIEL et CFGL. Cependant, les textes de l'auteure-compo-

siteure et interprète dépassent rarement le premier niveau. Dans ses chansons, il est souvent question de l'amour, mais il s'agit souvent de l'amour à l'eau de rose...

Louis-Serge Houle

Carax fait le pont

Les Amants du Pont-Neuf, un film de Leos Carax, avec Juliette Binoche et Denis Lavant.

Les Amants du Pont-Neuf bat tous les records en France depuis quatre ans: le film le plus long à tourner, le plus cher aussi. Mais surtout, c'est le film qui a le plus fait parler de lui, même si Carax n'a accordé aucune entrevue. Avant même d'être en salle, il est devenu un mythe.

Carax est de cette race d'artistes irrationnels. Comme l'enfant, il voit des images, des rêves, et veut les mettre sur pellicule. Et il a surtout un style unique, incomparable.

Après *Boys meet Girls* et *Mauvais sang*, voici maintenant une histoire d'amour se déroulant sur le plus vieux pont de Paris... en réfection. Cette image d'oasis dans la ville aurait pu être tournée dans une cour à scrap ou ailleurs. Carax a choisi la symbolique du Pont-Neuf.

L'histoire est impossible, les personnages principaux irréels! Qu'importe. On ne peut pas s'identifier

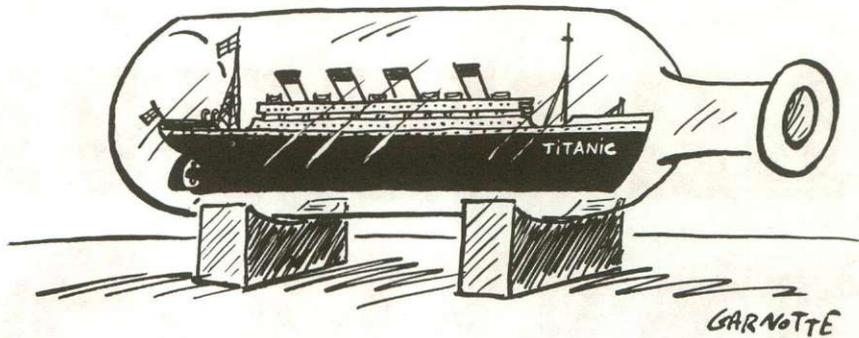
à eux, même s'ils sont bons et méchants, à tour de rôle... comme dans la vraie vie. Reste l'amour. Pas celui avec un grand A. Plutôt l'amour impossible, inatteignable: comme celui de *L'ombre de ton chien* de Brel.

Il faut être disponible et ouvert pour aimer Carax. À la fois impressionniste et surréaliste, il est un génie dont il faut accepter la marginalité du style, comme on le fait davantage au théâtre, en danse, en littérature et surtout en peinture.

Comme Herzog, qui a fait traverser une montagne d'Amazonie à un bateau dans *Fitzcarraldo*, Carax a été assez fou pour reconstruire, en pleine campagne, le Pont-Neuf, Paris et la Seine pour nous offrir un film inoubliable.

Michel Tremblay

MONTREAL: UN BATEAU DANS UNE BOUTEILLE...



LECTURE

Les médias et le racisme

Le racisme au quotidien, André Jacob, Montréal, Les Éditions du CIDIHCA, 1991, 212 p.

André Jacob s'intéresse depuis une quinzaine d'années à l'intervention sociale en milieu pluriethnique et au racisme. Il nous propose ici une étude sur les médias et le racisme.

Pourquoi ce sujet? Parce que, nous dit l'auteur, «le racisme repose en grande partie sur les perceptions et les attitudes entretenues dans l'opinion publique et plus que jamais auparavant, les médias contribuent à forger l'opinion publique. Les journaux jouent un rôle extrêmement important dans le développement des perceptions qui conditionnent les attitudes et les comportements.»

Dans un premier temps, l'auteur s'applique à faire ressortir, sous forme d'un exposé pédagogique, les grandes étapes du développement du racisme à travers les âges, et à nous fournir quelques éléments

qui expliquent comment l'*homo europeus* est venu à justifier sa supériorité.

La partie la plus originale de l'ouvrage, à mon avis, repose sur une étude de deux cas: l'enquête sur la discrimination raciale dans les services du taxi à Montréal (1982-1984) — pour laquelle l'auteur a recensé 700 articles entre le 21 juillet 1982 et le 16 décembre 1984 — et l'enquête sur la mort d'Anthony Griffin (incident survenu le 11 novembre 1987). Dans ce dernier cas, l'auteur analyse, à travers les articles, les perceptions véhiculées par les divers acteurs (policiers, politiciens, avocats, groupes de défense des droits, parents de la victime), telles que reproduites par les journalistes.

La démonstration rigoureuse à laquelle se livre André Jacob démontre l'ampleur du travail à accomplir dans les médias pour en arriver à un traitement plus équitable des événements impliquant des membres des communautés ethnoculturelles et nous obligent, comme lectrices et lecteurs, à être davantage attentifs au traitement de l'information.

Louise Brisson



LE NOUVEAU DEVOIR

Le quotidien *Le Devoir* a connu de grandes transformations depuis l'été 1990, c'est-à-dire depuis que Lise Bissonnette en assume la direction. Dans une sorte de révolution tranquille mais énergique, la directrice, son équipe et les journalistes ont entrepris de changer l'allure de ce journal, se sont assuré plusieurs nouvelles collaborations régulières, ont mis fortement l'accent sur la culture, aménagé un forum visiblement actif sur "les événements et les idées", imprimé un nouvel essor ou un nouveau tonus aux différentes "pages", bref, ont animé un journal qui, dans les dernières années, apparaissait comme plus ou moins moribond.

J'en parle parce que cette renaissance commencée constitue un événement d'importance pour le Québec. Il faut en parler parce que ce journal a besoin d'appuis et de lecteurs, et que son sauvetage ne se fera pas sans une large concertation.

Les changements survenus, évidents dans sa rédaction, ne se sont pas bornés à celle-ci. Le journal était dans un état

déplorable à tous égards. L'équipe dirigeante a porté ses efforts de redressement aux autres niveaux: publicité, diffusion, finance, visibilité sur la place publique, etc.

La dette du *Devoir* était très grande et l'est encore. Les changements survenus, qui ont permis, par l'amélioration de la rédaction et de certains services, de maintenir le tirage, n'ont pas encore entraîné les progrès escomptés quant au nombre des lecteurs, car les effets combinés de la TPS et de la crise économique, qui se sont traduits dans d'autres journaux par une diminution du nombre des lecteurs, ont freiné les progrès du *Devoir*.

La "question du *Devoir*"

Il y a un autre phénomène, plus étonnant encore. Le tirage du *Devoir* est du même ordre que celui d'il y a trente ans, malgré le fait que les Québécois sont peut-être dix fois plus scolarisés qu'alors. Il y a, bien entendu, une crise de la lecture. Surtout, la concurrence des médias est sans doute beaucoup plus forte. Mais ce tirage tout de même s'explique mal, et il faut l'augmenter, car *Le Devoir* est le seul quotidien entièrement libre

et il reste en péril.

Depuis le départ d'André Laurendeau, on pouvait avoir assez peu d'estime pour ce journal. J'étais du nombre de ceux qui déploraient sa direction et ses positions. Il représentait à mon avis, longtemps à cause de Ryan, son directeur, notre image de vaincus historiques dirigés contre eux-mêmes par une partie de nos élites et en particulier par Ryan et ses successeurs. Il était devenu une des causes de notre insignifiance politique.

Depuis 1990, ce n'est plus la même chose. Il ne s'agit certes pas de lui demander de partager toutes les idées et tous les intérêts que vous voudriez, que je voudrais, car là n'est pas la question principale. La question, c'est qu'il existe, en 1992, un journal libre, intègre, cherchant la vérité, plutôt bien orienté, et intellectuellement important.

La question du *Devoir* est posée. Il importe qu'elle devienne à l'ordre du jour dans le plus vaste public.

Pierre Vadeboncoeur

Volée de canards

À l'affût, gouvernements et entreprises tirent à vue sur tout ce qui ose lever de terre. Nos revendications battent de l'aile et nos acquis négociés piquent du nez.

À Joliette, la Coopérative fédérée demande à ses employés de quincaillerie d'accepter une réduction salariale de \$2 l'heure.

Dans les hôtels de Montréal, les employeurs veulent rouvrir les conventions collectives, qui prévoient des hausses salariales de 5,75% au cours des prochains mois.

Dans l'industrie du papier, les compagnies sont embusquées comme des brochets dans les hautes herbes, le regard fixé sur le syndicat qui fera le premier montre de faiblesse et laissera tomber l'augmentation de 5% prévue pour le 1er mai.

Les entrepreneurs en construction, pour ne pas être en reste, ont demandé aux ouvriers de renoncer à la hausse de 4,5% qui doit entrer en vigueur le 26 avril.

Au même moment, le président du Conseil du Trésor remet en question une augmentation de 3% dans les secteurs public et parapublic. Que voilà un 3% dont on pourra dire qu'il se sera promené!

C'est moins que ce qui avait été demandé par les syndicats en 1988; négocié en 1989 pour s'appliquer au début de 1992; reporté en 1991 jusqu'au milieu de 1992, voilà qu'on veut maintenant l'étirer jusqu'en 1994. Ce 3%, on en conviendra, aura eu la vie singulièrement élastique, rampant péniblement sur deux décennies. Langue à terre et portefeuille à plat, les salarié-es n'en finissent plus de le poursuivre, cet insaisissable 3%, dûment négocié pourtant.

La question n'est pas de nier l'existence de problèmes de taille, dans à peu près tous les secteurs d'activités. D'ailleurs, les travailleuses et les travailleurs sont d'ordinaire les premiers à les constater.

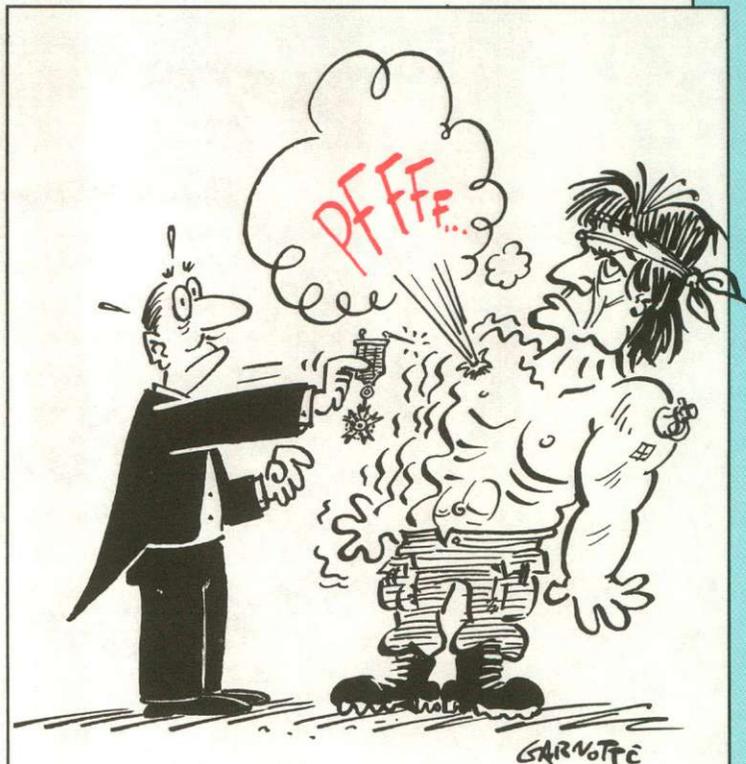
Mais malheureusement, ils sont aussi les premiers à passer au batte!

Bien sûr, tous les dirigeants d'entreprises n'ont pas touché, comme le président de Time-Warner, des revenus de \$99,6 millions en 1990. La moyenne s'établit en effet à \$747 000 aux USA et à \$407 000 au Canada, ce qui n'est quand même pas le seuil de la pauvreté...

Et ce ne sont pas non plus tous les ministres qui, comme Marc-Yvan Côté, font construire pour les amis du parti des routes qui partent de nulle part et ne mènent à rien; et qui s'offrent de grandes scènes pour annoncer leurs minces idées. Mais il arrive que c'est lui — et le ministre Johnson qui a béni ces dépenses —, qui se trouvent à jouer au yoyo avec ce fameux 3%.

Et si, tous ensemble, on décidait de ne pas faire partie de la prochaine volée de canards descendus pour cause de compétitivité, de concurrence et de déficits? Et si, tous ensemble, on leur disait, aux entreprises et aux gouvernements: un instant! Et qu'on s'organisait pour les rencontrer en même temps et au même endroit, au lieu d'attendre de se faire canarder les uns après les autres?

Michel Rioux



La Légion du déshonneur

Ce siècle avait deux ans! Rome remplaçait Sparte, Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte...

1802: naissance de Victor Hugo et création de la Légion d'honneur par l'Empereur, cette rosette que bien des Français meurent d'envie de porter au revers de leur veste et pour laquelle ils seraient sans doute prêts à quelques bassesses. M'est avis, cependant, que plusieurs ont aujourd'hui le goût de la retourner à l'expéditeur, la rosette.

Non contents d'en faire l'invité d'honneur à la soirée de remise des Césars, cousins gaulois des Oscars, les Français ont fait M. Sylvester Stallone chevalier de la Légion d'honneur. Rien de moins.

C'est encore une fois Mozart qu'on assassine quand on décore ainsi ce prototype parfait de la violence réactionnaire, une brute qui s'est fait siliconer du biceps au mollet pour mieux camper trois Rambo et cinq Rocky.

8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

